

DEONTOLOGIE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Connaître les 12 articles constituant le code de déontologie des professionnels de l'immobilier
Adopter les bonnes pratiques

Pré requis

Aucun

Public

Agents immobiliers, chasseurs d'appartements
Syndics de copropriété
Administrateurs de biens
Marchands de listes

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Exposés et quizz
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Durée – Modalités

2h00
Présentiel ou distanciel synchrone
(classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. LA DEONTOLOGIE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Les personnes concernées par l'obligation de déontologie
Le CNTGI redéfini par la loi ELAN
Le contenu et l'analyse du décret du 28 août 2015
Les règles relatives à la formation continue et à la compétence initiale

2. LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les dispositions relatives aux cartes professionnelles
Les obligations d'information imposées aux détenteurs de cartes, aux négociateurs et aux directeurs (lien capitalistique juridique)
Les obligations relatives à la garantie financière et au registre répertoire
La médiation

3. LE CONTROLE DE LA DGCCRF*

L'extension des pouvoirs de la DGCCRF

*Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016